



Notre offre pour un partenariat dans la durée

Plusieurs formules de partenariat

Niveau de soutien	1	2	3	4
	Particulier et petites entreprises	Sponsor principal d'un évènement	Mécène partenaire	Grand Mécène
Montant	Entre 30 € et 1 000 €	Entre 1 000 et 3 500 € nets selon l'évènement	Entre 3 500 et 20 000 € nets	Au-delà de 20 000 € nets
A V A N T A G E	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un reçu fiscal (*) • Apposition du nom et du logo de votre entreprise sur tous les supports de communication liés à la manifestation retenue (banderoles, affiches, dossier, compte-rendu et communiqué de presse, site internet.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un reçu fiscal (*) • Apposition du nom et du logo de votre entreprise sur tous les supports de communication liés à la manifestation retenue (banderoles, affiches, dossier, compte-rendu et communiqué de presse, site internet.) • Rédaction d'un compte-rendu mettant en évidence la visibilité du soutien apporté (photos, articles de presse...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un reçu fiscal (*) • Apposition du nom et du logo de votre entreprise sur tous les supports de communication liés à l'ensemble des manifestations organisées par l'association. (banderoles, affiches, dossier, compte-rendu, communiqué de presse, site internet...) • Rédaction d'un compte-rendu mettant en évidence la visibilité du soutien apporté (photos, articles de presse...) • Apposition d'un logo sur nos maillots domicile lié à votre entreprise. • Rédaction d'une convention de partenariat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un reçu fiscal (*) • Apposition du nom et du logo de votre entreprise sur tous les supports de communication liés à l'ensemble des Manifestations organisées par l'association. (banderoles, affiches, dossier, compte-rendu, communiqué de presse, site internet...) • Rédaction d'un compte-rendu mettant en évidence la visibilité du soutien apporté (photos, articles de presse...) • Création d'un ensemble textile et bagagerie pour les déplacements de l'équipe en lien avec votre entreprise. • Rédaction d'une convention de partenariat.
	Coût après déduction fiscale	Particulier : (*) Entre : 10,20 et 340 € Entreprise : (*) Entre : 12 et 390 €	Entreprise : (*) Entre 390 et 1 400 € (*) 10% sur votre redevance AGEFIPH	Entreprise : (*) Entre 1 400 et 8000 € (*) 10% sur votre redevance AGEFIPH

(*) Pour une entreprise vous bénéficiez d'un Crédit d'impôts sur votre société égale à 60 % des sommes versées au titre du mécénat, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires total hors taxe de votre entreprise. En cas de dépassement de ce seuil, ou bien si le résultat de l'exercice en cours est nul ou négatif, l'entreprise a la possibilité de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

(*) Autre disposition AGEFIPH : Dans la limite de 10 % du montant de la contribution AGEFIPH annuelle calculée selon les dispositions des articles D. 323-2 à D. 323-2-4 du décret n° 2006-136 du 9 février 2006 relative aux modalités de calcul de la contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés les employeurs peuvent déduire du montant de cette contribution les dépenses, ne leur incombant pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, qu'ils ont supportées pour favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'entreprise ou l'accès à la vie professionnelle de personnes handicapées dans le cadre d'une séance de sensibilisation dispensée au sein de l'entreprise.

(*) Pour un particulier vous bénéficier d'un Crédit d'impôts de 66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, reportable sur cinq ans en cas de dépassement de ce plafond. Ainsi, après réduction d'impôts, un don de 30 € ne vous coûtera que 10,20 € et un don de 50 € seulement 17 €.